



N° 29762-2017/2-ACTS/ DJA

Date du : 2 août 2017

Rapport de présentation

OBJET : Modification de l'arrêté modifié n° 1379-2014/ARR/DJA du 16 mai 2014 portant délégation de signature au secrétaire général, aux secrétaires généraux adjoints, aux directeurs, directeurs adjoints, chefs de service et chefs de service adjoints de la province Sud

PJ : Un projet d'arrêté

L'arrêté modifié n° 1379-2014/ARR/DJA du 16 mai 2014 portant délégation de signature au secrétaire général, aux secrétaires généraux adjoints, aux directeurs, directeurs adjoints, chefs de service et chefs de service adjoints de la province Sud doit être modifié pour prendre en compte des ajustements organisationnels intervenus au secrétariat général, à la direction juridique et d'administration générale et à la direction du foncier et de l'aménagement.

Concernant le secrétariat général, monsieur Charles VAKIE est nommé secrétaire général adjoint chargé du développement durable.

De ce fait, il convient de lui déléguer la signature du président de l'assemblée de la province Sud en ce qui concerne les actes, documents et décisions se rapportant aux missions des directions suivantes :

- direction de l'économie, de la formation et de l'emploi,
- direction du développement rural,
- direction de l'environnement.

En ce qui concerne la direction juridique et d'administration générale, monsieur Ludovic LOMBARD est nommé chef du service des relations administratives de la direction juridique et d'administration générale de la province Sud, à compter du 1^{er} août 2017.

Le champ de délégation proposé reste identique à celui de son prédécesseur, cependant, il convient de préciser celui accordé, en cas d'absence ou d'empêchement, à monsieur Bruno SCHNEIDER, adjoint au chef de service.

De plus, la délégation de signature octroyée à madame Laurence BOUSSIÈRE et monsieur Quentin SESMAT, respectivement chef de service et chef de service adjoint du service des affaires juridiques et de la réglementation, est complétée afin d'y ajouter les commandes et conventions dont le montant est inférieur à 8 millions de francs.

Concernant la direction du foncier et de l'aménagement, il est proposé à monsieur Fabrice ROBINET, nommé adjoint au chef du service de l'urbanisme depuis le 2 janvier 2017, une délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement du chef de service.

Enfin, il convient de préciser la délégation de signature de madame Thanh-Binh TRAN, chef du service de l'urbanisme.

Tel est l'objet du présent arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.